

Ministry of Education

Education Labour and Finance
Division
315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation
315, rue Front Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2020 : SB16

Date : Le 10 septembre 2020

Destinataires : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Expéditeur : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Romina Di Pasquale
Directrice
Direction de la mise en œuvre relative aux relations de
travail et au financement

Objet **États financiers de 2019-2020 (conseils scolaires de district)**

Nous avons le plaisir de vous informer que les états financiers de 2019-2020 ainsi que les guides et directives qui s'y rattachent sont maintenant accessibles par le [lien qui mène aux États financiers](#) dans la section « Rapport au Ministère » du [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières \(DARF\)](#).

Le ministère invite les conseils scolaires à transmettre la présente note de service, ainsi que le matériel de formation connexe, à leurs vérificateurs externes afin de les aider à mener à bien leurs vérifications des états financiers de 2019-2020.

A. MATÉRIEL DE FORMATION ET SÉANCES DE QUESTIONS ET DE RÉPONSES

Le Ministère fera sa mise à jour financière annuelle dans le matériel de formation et des séances de questions et de réponses tenues par téléconférence. Le matériel de formation mettra en évidence les changements apportés aux états financiers de 2019-2020 et les

prévisions budgétaires révisées de 2020-2021, en plus de faire le point sur d'autres questions, comme :

- les mises à jour des rapports financiers;
- les procédés de vérification;
- l'annexe O2;
- l'approche réciproque en éducation;
- le modèle de rapport du Fonds de soutien aux élèves (FSE);
- les calculs des économies de grève.

Avant les séances de questions et de réponses, les conseils scolaires pourront examiner le matériel de formation (en français ou en anglais) en se connectant au Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) et en cliquant sur le lien des états financiers de 2019-2020 :



Si vous avez des questions après avoir examiné le matériel de formation, veuillez les transmettre par courriel à l'adresse reporting.entity@ontario.ca en inscrivant dans l'objet « Questions et réponses – téléconférence » avant la téléconférence à laquelle vous souhaitez assister. Au cours des téléconférences, vous aurez aussi la possibilité de poser des questions liées aux documents mentionnés ci-dessus. Veuillez prendre note que le matériel de formation ne sera pas présenté au cours des séances de questions et de réponses. Le personnel des conseils scolaires est invité à participer à l'une des téléconférences énumérées ci-dessous, sans avoir à s'inscrire, en appelant le numéro suivant : 416 212-8014 ou 1 866 500-5845, identifiant de la conférence : 8260344.

Téléconférence n° 1 : le lundi 21 septembre 2020 (en anglais)
Heure : de 14 h 30 à 15 h 30

Téléconférence n° 2 : le mercredi 23 septembre 2020 (en anglais)
Heure : de 14 h 30 à 15 h 30

Téléconférence n° 3 : le vendredi 25 septembre 2020 (en français)

Heure : de 14 h 30 à 15 h 30

B. DÉCLARATION DE DONNÉES IMPORTANTES DANS DIVERS SYSTÈMES ET DATES BUTOIRS

Mise à jour des données du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) et date butoir

Comme pour les années précédentes, le téléchargement des données du SISOn sur l'effectif pour les cours de jour réguliers s'effectue directement dans le SIFE, chaque jour. Tout changement apporté dans le SISOn avant 18 h sera actualisé dans le SIFE au plus tard à midi, le jour ouvrable suivant. Ce processus d'actualisation se poursuivra jusqu'au 1^{er} septembre 2020, à l'aide des données du 30 septembre 2020 du SISOn à 18 h. Les conseils scolaires sont avisés d'examiner les renseignements sur leur effectif dans le SIFE et d'y apporter toute correction dans le SISOn avant la date butoir.

Même si les conseils scolaires déclarent également dans le SISOn leurs effectifs pour les cours d'été, l'éducation permanente et les études personnelles dans le cadre de l'Initiative de rapport sur les effectifs mentionnée dans la note de service 2015 : SB35, ces données sur les effectifs ne sont pas téléchargées directement dans le SIFE.

Les conseils scolaires doivent encore saisir les données sur les effectifs pour les cours d'été et l'éducation permanente dans le tableau 12 du SIFE, et celles sur l'effectif pour les études personnelles dans le tableau 13 du SIFE. Les données entrées dans le SIFE doivent concorder avec les renseignements que le conseil scolaire a fournis dans le SISOn. Une fois que la Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation (DSAE) aura examiné les données du SISOn, l'agent des finances du Ministère fera un suivi auprès des conseils scolaires pour tout écart entre le SISOn et le SIFE au plus tard à la fin d'avril 2021. Veuillez noter que tout rajustement peut avoir une grande incidence sur les états financiers de 2019-2020.

Mise à jour des données sur les dépenses de VFA.Facility et date butoir

Comme pour les années précédentes, les conseils scolaires sont tenus d'entrer dans VFA.Facility les dépenses en immobilisations qui sont financées par l'allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (AEE) et les produits d'aliénations.

Les dépenses déclarées dans VFA.Facility seront automatiquement téléchargées dans le SIFE tous les jours jusqu'au 2 novembre 2020. À titre de rappel, il faut archiver les projets pour assurer le transfert en bon ordre dans le SIFE. Après la fin de la période visée par le rapport, des rajustements seront faits à la demande.

Dans le cas de l'allocation pour la réfection des écoles (ARE), les dépenses en immobilisations financées pour l'année scolaire 2019-2020 doivent être déclarées dans VFA.facility au plus tard

le 15 janvier 2021. Si cette date limite n'est pas respectée, le Ministère pourrait retenir les fonds de l'ARE jusqu'à ce que la déclaration soit achevée.

Cette année, comme les conseils scolaires déclarent leurs dépenses financières liées à l'AEE et à l'ARE, ils sont également tenus de déclarer leurs plans et engagements liés à leurs fonds restants dans VFA.Facility. Les conseils scolaires devront indiquer le montant légalement engagé, lié à une autorisation de procéder, et dans les plans approuvés par le conseil scolaire. Ce rapport devra être achevé d'ici le 13 novembre 2020. Bien que ces renseignements ne soient pas téléchargés dans le SIFE et ne soient pas directement liés au processus d'établissement des rapports financiers, ils aideront le Ministère à comprendre comment les conseils scolaires ont budgétisé le reste de leurs fonds de renouvellement. Vous recevrez plus de renseignements sous peu.

Veillez noter que l'utilisation des fonds des dépenses en immobilisations est assujettie à une vérification du Ministère. Le Ministère peut choisir de faire le suivi des dépenses déclarées. Si les renseignements détaillés demandés par le Ministère ne sont pas fournis, les fonds seront repris ou retenus.

Processus d'approbation des données sur les écoles

Le 25 mai 2020, une liste des écoles a été mise à la disposition des conseils scolaires pour les états financiers de 2019-2020. Les conseils scolaires ont été priés d'informer le Ministère de toute anomalie et d'approuver la liste avant le 10 juillet 2020. Les écoles dont le nom ne figure pas sur la liste n'auront pas droit au financement des écoles selon les états financiers de 2019-2020.

C. PAIEMENT DIFFÉRÉ DE LA SUBVENTION

Le paiement différé de la subvention (PDS) pour les fonds de fonctionnement sera mis à jour à l'aide des renseignements fournis par les données des états financiers de 2019-2020. Les montants des investissements à long terme exonérés approuvés par le Ministère seront préchargés dans la section 1C.

Le PDS pour les produits d'aliénations reste inchangé par rapport aux prévisions budgétaires révisées de 2019-2020 revues par le Ministère.

Le flux de trésorerie final pour 2019-2020 sera rajusté en conséquence après le dépôt au Ministère des états financiers des conseils scolaires.

D. AUGMENTATIONS SALARIALES DE 2019-2020

Le Ministère a ajusté les repères de financement dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) de 2019-2020 afin de refléter l'augmentation salariale de 1 % négociée dans les

conventions collectives de 2019-2022. Les paiements seront versés aux conseils scolaires après le dépôt des états financiers de 2019-2020. Si cela s'avère nécessaire pour la gestion de la trésorerie, les conseils scolaires peuvent utiliser les économies découlant de grèves pour couvrir le paiement de l'augmentation salariale jusqu'à ce que le Ministère finance l'augmentation salariale de 1 %. Les conseils scolaires doivent comptabiliser un compte débiteur du Ministère pour l'augmentation salariale et un compte créditeur au Ministère pour le montant des économies découlant de grèves à la fin de l'année. Le Ministère procédera au rapprochement et au rajustement du paiement une fois que les états financiers de 2019-2020 auront été examinés par le personnel du Ministère.

E. ANNEXE Q – DÉCLARATION DES PAIEMENTS DE REMÈDES EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA LOI DONNANT LA PRIORITÉ AUX ÉLÈVES (LDPE)

Si la plupart des paiements liés aux règlements de réparation de la *Loi donnant la priorité aux élèves (PSFA)* ont été distribués en bon ordre, il reste un certain nombre de paiements en souffrance (p. ex., des chèques non encaissés, des dépôts non faits) Le gouvernement conservera les fonds associés à tous les paiements en souffrance dans une réserve pendant sept ans à compter de la date initiale d'émission des paiements de réparation, afin de prendre en charge le reste des paiements.

Les conseils scolaires sont tenus de déclarer au Ministère tout paiement admissible effectué, après le dernier rapport de paiement soumis au Ministère en 2018-2019, et jusqu'au 31 août 2020, afin de recevoir le financement approprié. Veuillez indiquer la valeur totale de tout paiement de réparation effectué avec succès à l'annexe Q. Si votre conseil scolaire signale des paiements effectués, veuillez également télécharger et remplir le modèle de rapport détaillé disponible dans le [Portail de téléchargement de fichiers](#) sous le dossier des États financiers de 2019-2020. Les modèles dûment remplis doivent être envoyés à l'adresse suivante benefits@ontario.ca d'ici le 13 novembre 2020. Le financement de tout paiement de réparation réussi passera par l'entente de paiement de transfert existante pour les réparations.

F. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS

États financiers

Veuillez soumettre vos états financiers pour 2019-2020 au moyen du SIFE 2.0 avant le 13 novembre 2020.

De plus, veuillez envoyer par voie électronique, d'ici le 13 novembre 2020, une copie des documents suivants :

Soumission active du conseil scolaire à l'aide du SIFE (en PDF)	Mesures d'appui additionnelles Documentation (en format Excel)	Autres documents à l'appui (en format PDF)
<ul style="list-style-type: none"> • Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation* • Rapport de conformité • Tableaux 1, 1.1, 1.2, 1.3, 9, 10 et 10ADJ • Section 1A 	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle de paiement de réparation au titre de la LDPE, s'il y a lieu 	<ul style="list-style-type: none"> • États financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur et les notes afférentes

* Signé par le directeur ou de la directrice de l'éducation et le président du conseil.

Tous les documents, à l'exception du modèle de paiement de réparation au titre de la LDPE, doivent être envoyés en pièces jointes par courriel à l'adresse suivante : financials.edu@ontario.ca. Le modèle de paiement de réparation au titre de la LDPE doit être soumis à l'adresse benefits@ontario.ca.

Le nom du fichier doit être conforme à la convention des noms de fichiers qui se trouve sur le site Web de la DARF, et les conseils scolaires sont priés d'inscrire comme objet « Pièces justificatives des États financiers de 2019-2020 – CSD## ».

Le Ministère est conscient du fait qu'en raison du calendrier des réunions des conseillères et conseillers scolaires, les états financiers publiés, les notes afférentes aux états financiers et le rapport des vérificateurs risquent de ne pas être terminés d'ici le 13 novembre 2020. En pareil cas, ces trois documents peuvent être envoyés après le 13 novembre 2020, mais au plus tard le 3 décembre 2020. La date d'échéance de la soumission au SIFE reste fixée au 13 novembre 2020. Si des données financières sont modifiées à la suite d'une réunion du conseil scolaire, ce dernier devra soumettre de nouveau les formulaires du SIFE au plus tard le 3 décembre 2020.

Dépôts tardifs

Il est important que les conseils scolaires respectent les échéances ci-dessus afin que les rapports intermédiaires du budget provincial puissent être produits. Si le conseil scolaire ne peut pas respecter la date limite de déclaration en raison de circonstances atténuantes, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère pour discuter de la nécessité d'une prolongation de la date limite.

Si les états financiers ne sont pas reçus à la date prévue, le Ministère peut mettre en œuvre une retenue sur les flux de trésorerie jusqu'à la réception des états financiers. La retenue sur les flux de trésorerie équivaut à une réduction de 50 % du flux de trésorerie normal du conseil scolaire.

Une fois les états financiers déposés, le Ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

G. PERSONNES-RESSOURCES

Objet	Nom	Téléphone	Courriel
Immobilisations corporelles	Elizabeth Sinasac	437 216-5796	Elizabeth.Sinasac@ontario.ca
	Kiersten Lee	437 216-5925	Kiersten.Lee@ontario.ca
	Diana Dai	437 216-5739	Diana.Dai@ontario.ca
Dossier sur le SIFE	Pour les analystes financiers du Ministère, les renseignements se trouvent sur le site Web de la DARF à la section « Pour nous joindre ».		
Déclaration des paiements de	Marisa Burton	437 221-9523	Marisa.Burton@ontario.ca
Aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation	Ruby Hou	437 221-9814	Ruby.KexinHou@ontario.ca
	Emily Wells	437 223-0052	Emily.Wells@ontario.ca
	Alex Zhang	437 223-0104	Alex.Zhang2@ontario.ca
	André Mercier	437 221-9829	Andre.Mercier@ontario.ca
Aide sur l'ouverture d'une session du	S.O.	S.O.	efis.support@ontario.ca

Original signé par

Med Ahmadoun
 Directeur
 Direction de l'analyse et de la responsabilité
 financières

Romina Di Pasquale
 Directrice
 Direction de la mise en œuvre relative
 aux relations de travail et au financement

c. c. : Directrices et directeurs de l'éducation